



MAISON DES JEUNES

Règlement intérieur

1- **Qui a accès a la maison des jeunes ?**

- Les jeunes en possession du Passeport Jeunes Linois valide
- Les jeunes de 11 à 17 ans (et les 6^e qui ont 10 ½)

2- **Quel comportement est-il nécessaire d'avoir ?**

- Concernant le respect : Etre polie et courtois. Etre bon joueur = respecter les règles de jeux. Etre propre (ne pas roter ouvertement, ne pas jeter des papiers par terre, ne pas cracher...). Avoir une tenue vestimentaire décente.
- Par rapport au matériel : en prendre soin, ne pas casser, pas d'énervement, pas de vol, être poli/ ne pas être égoïste, pas de pied sur les chaises, sur les tables et ni sur les murs.

3- **Quelles démarches adopter pour participer à une activité du planning ?**

- a. Participer activement à la vie de la structure : Préparation et réalisation de plannings avec l'équipe d'animation lors des commissions jeunes.
- b. Paiement et accord parental pour y participer + passeport jeune Linois à jour
- c. Si le jeune a déjà fait une sortie il doit laisser la place aux autres jeunes qui n'ont pas fait de sorties.
- d. Etre à l'heure au rendez-vous et prévenir en cas de retard ou en cas de désistement.

4- **Quels sont les interdits ?**

Il est interdit de : se battre, crier, d'insulter, d'avoir des propos raciste et antisémites, chahuter brutalement, courir, jouer dans les toilettes, dégrader le matériel, monter à l'étage sans la permission d'un animateur, de consommer tabac/drogue/alcool, d'avoir des rapports intimes, d'enfreindre les lois...

5- **Sanction et barème**

La sanction sera réfléchie, au cas par cas, par l'équipe d'animation et la commission jeune concernée selon le barème si dessous.

- Insultes vers un animateur = exclu temporairement ou définitivement
- Matériel détérioré = le jeune doit réparer ou repayer + exclu temporairement
- Bagarre = exclu temporairement + T.I.G ou définitivement
- Vol = délit grave = restitution ou remboursement et exclusion temporaire ou définitive
- Insultes envers un jeunes ou langage irrespectueux/vulgaire = avertissement, Au bout de 3 avertissement = exclu pendant une semaine.

Des modifications peuvent être apportées par l'équipe d'animation et la commission jeune selon les besoins.

Tous jeunes intéressés par la vie de la maison des jeunes et de son évolution est prié de se faire connaître afin d'intégrer la commission jeune.

Fait à : _____ le _____

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :